

**Compte-rendu de la seconde réunion de la commission sport
17 Décembre 2018**

Participants :

Karine Marot, Vice Présidente vie étudiante, vie de campus
Christelle François, UPEM, Directrice SUAPS
Stéphane Docet, UPEM, Responsable SUAPS, et trésorier de l'AS
Franck Provitolo, EAVT, responsable financier
Stéphane Gérard, ESIEE Paris, responsable du service des sports et des manifestations, secrétaire AS.
+ stagiaire de 3^{ème} en observation

Absent(e) : Laurence Berry, SG EIVP ;

Anne Nottetet-Tollard, ENPC, Responsable des Sports
Teddy Feng-Ghong, IFSTTAR, chercheur et président de l'association du personnel site de Champs et de Satory (ASC77)
Laurent Bouillaut, IFSTTAR, responsable sport de l'association des personnels

1/ Présentation du Tableau à compléter concernant les équipements sportifs utilisés par chaque entité : exemple pris par le responsable du SUAPS sur l'UPEM à titre d'exemple.

➔ Merci de le compléter pour la prochaine réunion

La plupart des conventions se font à l'année. A l'exception de la convention UPEM – ENPC sur le Gymnase de la Haute Maison qui court jusqu'en 2028. Convention unique à prévoir entre U.G.E. et ENPC à compter de la publication du décret portant création de l'U.G.E.

Avec la Mairie de Champs, il existe une convention permettant le prêt mutuel d'installations sportives.

Pour le squash et le padel-tennis : location de créneaux à Champigny (1700 € / an)

Depuis la mise en place de la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus), les étudiants ne payent plus pour pratiquer les activités sportives, cependant pour des activités plus onéreuses, une participation financière peut être demandée (exemple du golf).

L'UPEM souligne que certains bâtiments (Salle de sports + cantine du Bât. Bienvenue) sont en répartition des charges en fonction de la fréquentation de chaque entité.

L'école d'Architecture loue les installations, l'UPEM loue des installations, l'ESIEE loue des installations et conventionne aussi avec l'ENPC et l'UPEM.

➔ Le constat simple fait ressortir qu'il manque des installations sportives sur le campus pour couvrir les besoins actuels, et ceux à venir provoqués par la création de l'U.G.E.

2/ Tarifs envisagés

Un tarif harmonisé forfaitaire pour le personnel est proposé par l'ensemble de la commission, avec un but incitatif à la pratique physique et/ou sportive, dans les groupes existants pour les étudiants, à 50 € pour une année scolaire.

L'école d'Architecture souligne qu'elle est passée d'une inscription obligatoire à une inscription facultative pour la cotisation sport pour les étudiants. Idem à ESIEE Paris concernant l'inscription à l'Association Sportive.

L'UPEM fonctionnait avec le paiement d'un droit au sport de 30€ pour les étudiants. Avec la CVEC, la participation au sport « loisir » pour les étudiants est gratuite. L'inscription à l'Association Sportive pour toutes les activités extra-scolaires est de 35€.

L'école d'architecture souligne qu'il est compliqué pour elle de ne pas mélanger Sport noté et Sport non noté du fait des effectifs.

3. Mutualisations à venir

La création de l'U.G.E. simplifiera les choses sur les conventions puisqu'elle amènera de fait la mise en commun des installations sportives. Une anticipation doit être envisagée dans la préparation des emplois du temps de ces installations afin qu'à la rentrée de Septembre 2020, elle soit effective.

Les besoins à venir vont être importants souligne la directrice du SUAPS, confirmés par tous, notamment du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants potentiels sur chaque créneau par l'arrivée des autres écoles sans installation actuellement.

Certains ont des maquettes avec du sport obligatoire d'autres pas, donc des créneaux en journée exploitable.

La vice-présidente vie étudiante et vie de campus indique que sur toutes les nouvelles maquettes le sport (facultatif) existera à raison d'au moins 1 fois par semestre sur les 3 années de cursus, dans le cadre de l'ECUEO.

- ➔ Les besoins supplémentaires en installations (1 salle de Musculation, 1 Gymnase type C, 1 Terrain de Foot-Rugby Extérieur) sont de nouveau mis au jour.
- ➔ Nécessité de créer un Service des Sports sur l'U.G.E. : avec un(e) directeur/trice et des adjoint(e)s + un Conseil des Sports, pour organiser tout le sport sur l'Université.

4. Gestion à venir du sport

Dans les futures maquettes, il est fortement recommandé de libérer totalement le jeudi après-midi pour la représentation du campus aux différents Championnats de France Universitaires afin de dynamiser encore un peu plus l'image de la future U.G.E.

Quand cela est compliqué, il est envisageable de proposer en amont une inscription à des groupes qui seront assurés de ne pas avoir de cours le jeudi après-midi. (Exemple : modifier l'amplitude horaire de certains UFR, en commençant par exemple à 8h au lieu de 9h ou 10h.)

- ➔ En 2007 : la CFVU (Commission Formation Vie Universitaire) valide le motif « Participation aux compétitions FFSU » (Fédération Française du Sport Universitaire) comme justifiant une absence autorisée à un autre enseignement.

Une présentation (en pièce jointe) est faite par le Responsable du SUAPS d'une potentielle organisation copiant ce qui existe au SUAPS et répondant aux missions du SUAPS, fixées par le Décret n° 2018-792 du 13/09/2018.

5. Idées

- un projet Sport/Santé/Bien-être, en partenariat avec l'Infirmière pourrait voir le jour rapidement sur l'ensemble du campus (comprenant des Tests en début d'année et proposant des solutions pour changer les habitudes de vie ; en combattant notamment la sédentarité ; et en proposant une « ordonnance sport »)

-> il est noté de se rapprocher de la Commission Santé et de ce qu'elle met (ou mettra) en place pour des cours communs « Corps et Santé »

6. Pistes de réflexion et de travail pour la prochaine réunion

- Avant la rentrée de Sept 2019 : la rédaction du futur Service des Sports devra être faite
- Compléter le tableau évoqué en point n°1
- pertinence de la création d'un service central des sports : qui doit déterminer « qui vient pratiquer ? » ; « Payant / gratuit » ; « Quels sports dans l'U.G.E. ? » ; « quels tarifs harmonisés ? »
- une liste des questions auxquelles il faut répondre doit être proposée et alimentée par chacun.

NB : une remarque est faite sur l'attention à porter sur la différence de public et les potentielles dégradations/disparitions de matériel (notamment en musculation)

8. Prochaine réunion

Au regard des emplois du temps des présents, il est convenu que parmi les 3 dates proposées, le Jeudi 17 Janvier au matin semble le plus propice à recueillir la présence de tous. Stéphane Docet envoie un doodle avec une date butoir courte de réponse.

La Commission SPORTS de la future U.G.E. vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année !